• **DOSSIER : La pédophilie:** se trompe-t-on de cible?

• PORTRAIT : Phyllis Lambert

• **CUBA : Après le Pape et Fidel?**

• DES MARCHÉS GRANDES SURFACES ENVAHISSANTS

Recto Verso

à lire dans la prochaine édition
MAI-JUIN 1998

Recto Verso

Vous ne payerez que les frais de poste et de manutention (toutes taxes incluses) :

Abonnement individuel	20$
Étudiant et sans emploi	15$
Abonnement institutionnel	25$
Extérieur du Canada	30$

Vous ne voulez pas prendre le risque de rater un numéro de *Recto Verso?*

ABONNEZ-VOUS!

Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste à :

Nom

Adresse

Code postal

Paiement inclus:

Revue Vie Ouvrière Inc.
1215 rue Visitation, bur. 101
Montréal (Québec)
H2L 3B5
tél. (514) 523-5998

UN JUSTE SALAIRE POUR LES FEMMES

Le 21 novembre dernier entrait en vigueur la *Loi sur l'équité salariale* qui touche toutes les entreprises comptant 10 personnes salariées ou plus.

La Commission de l'équité salariale, qui a pour principale fonction de surveiller l'établissement des programmes d'équité salariale et de veiller à leur maintien, offre son assistance aux entreprises dans le processus de mise en œuvre de la loi.

Pour en savoir plus sur le contenu de la *Loi sur l'équité salariale* et son application, communiquez avec la Commission de l'équité salariale au
1-888-528-8765
ou, pour Québec et les environs, au
528-8765

Gouvernement du Québec
Commission de l'équité salariale

Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice

AVIS

PROPOSITIONS DE MISE EN CANDIDATURE POUR LE PRIX DE LA JUSTICE DU QUÉBEC 1998

Le ministère de la Justice invite la population à lui soumettre des propositions de mise en candidature pour le prix de la Justice du Québec 1998.

Le prix de la Justice a pour but de rendre hommage à une personne qui, par son engagement ou sa carrière, a contribué de façon exceptionnelle à promouvoir les valeurs fondamentales de justice que sont l'universalité, l'accessibilité et la qualité.

Critères d'admissibilité

— le prix de la Justice ne peut être décerné qu'à une personne physique et non à un groupe de personnes;
— les activités de la personne proposée doivent avoir eu lieu au Québec;
— le prix ne peut être attribué plus d'une fois à une même personne.

Procédure

Tout organisme ou toute personne qui désire proposer une ou plusieurs candidatures doit faire parvenir au Secrétariat du prix de la Justice un document qui décrit brièvement la carrière ou la réalisation particulière de la personne proposée et qui justifierait que le prix de la Justice lui soit décerné. Ce document doit être signé par trois personnes bien informées des faits relatés et par la personne proposée.

Délai d'inscription

Les propositions doivent parvenir au plus tard le **vendredi 24 avril 1998** à l'adresse suivante :

Secrétariat du prix de la Justice
Bureau du sous-ministre
Ministère de la Justice du Québec
1200, route de l'Église, 9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Informations et documentation : (418) 643-5140 ou le 1 800 363-1363

Québec